

**Nils CHRISTIE, *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*, Préface de Denis Salas et Xavier Lameyre, Paris, Autrement, coll. « Frontières », 2003 [1991], 218 p.**

Ce ne sont pas les prisons qui sont surpeuplées, c'est le peuple qui est surincarcéré. La phrase attribuée à Foucault traduit bien les dimensions dans lesquelles la prison interroge les sociétés occidentales, et livre presque un programme d'action, pas si éloigné de celui qui fut le sien : au combat politique et militant la tâche de dépeupler les prisons, aux sciences sociales celle de comprendre pourquoi la prison et les peines privatives de liberté ont, en deux cents ans, phagocyté tout l'arsenal judiciaire.

Reprenant cette perspective, l'ouvrage de Nils Christie se pose comme un « signal d'alarme », selon le mot de son auteur (p.19), face aux taux records d'emprisonnement dans les pays industrialisés, même si les disparités sont importantes entre eux. Ainsi, en Europe, le nombre de détenus pour 100 000 habitants est de 145 pour le Portugal, de 40 en Islande et de 90 pour la France. A l'est, ces chiffres sont plus importants, la Russie atteignant même 685 détenus pour 100 000 habitants. Tandis qu'en Amérique du Nord, les Etats-Unis en emprisonnent 709, contre 129 pour le Canada frontalier.

Si N. Christie met au jour un certain nombre de faits et de chiffres, très souvent impressionnants, son analyse a le défaut, d'une part, de ne pas proposer une explication globale du suremprisonnement, laquelle aurait pu notamment s'appuyer sur une évolution historique longue, ou sur une histoire culturelle propre à chaque Etat, au lieu de quoi ne sont indiquées que des pistes de recherche éclatées ; d'autre part, de reposer tout entière sur une vision économiciste de la délinquance et de la prison. Selon lui, en effet, non seulement la criminalité dominante n'aurait de cause qu'économique, mais encore elle serait le seul fait des classes privées de travail et inutiles à la production qui, dès lors, soit deviendraient criminelles, soit seraient perçues comme telles par le pouvoir, qui n'aurait de cesse que de les enfermer. « Les gens qui ont peu, dans une société où l'on attache de l'importance à posséder beaucoup, deviennent facilement indisciplinés. Pour les contrôler, des sanctions pénales strictes sont mises en place dans l'ensemble du monde industrialisé » (p.15), écrit-il dans cette perspective. Outre l'automatisme économique qui est ici avancée, l'auteur fait l'impasse sur d'autres types de criminalité, sans doute plus faibles en quantité, mais qui ont le défaut de ne pas apparaître dans son modèle, comme la délinquance en col blanc, les crimes sexuels ou le crime organisé internationalement. Dès lors, la prison n'est plus une technique du pouvoir pour contrôler les corps, mais seulement pour contrôler les pauvres. Pour la France, Anne-Marie Marchetti confirme le diagnostic selon lequel les pauvres sont davantage incarcérés, notamment chez les condamnés à de longues peines, mais elle fait reposer cela pour partie sur des causes extra-économiques, comme le fait qu'ils aient de mauvaises défenses juridiques, ou qu'on hésite moins à les emprisonner car on les voit comme étant déjà en marge. Elle rappelle enfin que dans certains crimes (sexuels, meurtres d'enfants...), l'origine sociale de l'accusé ne joue pas<sup>1</sup>.

Mais alors même que son postulat est une mainmise de l'Etat dans le contrôle de la pauvreté via l'incarcération, N. Christie dégage deux hypothèses fortes, valables surtout pour les Etats-Unis, qui lui sont contradictoires, puisque d'après lui les taux importants d'emprisonnement se comprennent par la montée en puissance d'acteurs privés et le triomphe

---

<sup>1</sup> MARCHETTI (A.-M.), 2001, *Perpétués. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, coll. « Terre Humaine », p.29-431. Elle signale également que si la tendance française est à l'accroissement de la durée des peines, les longues peines ne représentent que 1,7% de la population carcérale.

d'une justice déshumanisée et systématique, c'est-à-dire par des formes de désengagement de l'Etat.

La première hypothèse explique les forts taux d'incarcération américains par la conjugaison de deux phénomènes qui peu ou prou ont un lien avec la démission de l'Etat, ou le retrait de la puissance souveraine des questions judiciaires, et son remplacement par des considérations industrielles. Contrairement à ce qui se passe en France, où les questions pénitentiaires sont du ressort de l'Etat — le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin ayant même créé un nouveau ministère clairement mandaté —, aux Etats-Unis, la construction et la gestion des prisons ont été de plus en plus « externalisées » par l'Etat fédéral et les Etats, et confiées à des entrepreneurs privés. Dans des pages étonnantes, N. Christie, rendant compte du contenu d'un catalogue spécialisé en produits pénitentiaires, montre comment l'industrie de la prison est devenue un marché comme les autres. On trouve ainsi des entreprises qui proposent leurs services pour construire rapidement et avec savoir-faire de nouvelles prisons, et ensuite pour les équiper entièrement avec des produits dédiés (téléphones sécurisés, bracelets pour les détenus, etc.). Ces entreprises engrangent d'importants bénéfices, entre 4 et 6 milliards de dollars par an, selon l'auteur, mais la contrepartie est qu'elles doivent faire le plein, car elles touchent une somme quotidienne pour chaque lit occupé...

Mais dès lors, jusqu'à quel point cette « privatisation » du carcéral « contribue-t-elle à l'extension et à la transformation de la capacité de punir de l'Etat » (p.227), se demande N. Christie. En effet, le rapport à la punition et les objectifs de ces entrepreneurs s'éloignent considérablement de ceux de l'Etat pour se rapprocher de ceux du marché. L'Etat, qu'il enferme beaucoup ou peu, ne fixe jamais de seuil, minimal ou maximal, d'incarcération. Mais l'irruption d'un marché fondé sur l'emprisonnement conduit à rechercher en permanence les plus forts taux d'incarcération, puisque ce sont les plus rentables économiquement. Dans cette perspective, le crime n'est plus envisagé sous son aspect résiduel, et normal dans toute société, qu'il conviendrait de résorber, mais comme une « ressource naturelle illimitée pour l'industrie de la répression pénale » (p.227).

Or, second phénomène, comme s'il s'agissait de servir ces desseins, et alors même que le nombre de victimes n'a cessé de baisser ces dernières années, la population carcérale augmente et les condamnations pleuvent, depuis que le droit américain a entrepris de ne plus juger les criminels mais les faits. Expressément, les procès sont dépersonnalisés. On ne s'intéresse plus au condamné, à ses antécédents, à son milieu social, à tout ce qui l'humanise, mais on ne fait qu'appliquer un barème de peines préétabli. Les verdicts sont standardisés et l'enceinte du tribunal n'est plus ce moment de libération des émotions et de catharsis propice à une justice expurgée de toute condition d'efficacité statistique — « le système est passé du ritualisme expressif à la gestion efficace », conclut N. Christie (p.282).

C'est dans le prolongement de l'idée d'une justice industrialisée que l'auteur avance sa seconde hypothèse — « Le camp d'extermination était un produit de l'industrialisation (...). J'affirme que le système carcéral des Etats-Unis se dirige rapidement dans la même direction. » (p.288).

S'appuyant sur l'ouvrage de Zygmunt Bauman, *Modernité et Holocauste*, l'auteur explique en effet que « l'Holocauste » n'est pas un moment monstrueux de nos sociétés mais leur « extension logique », un « enfant de la modernité » — « Les conditions de l'Holocauste sont précisément celles qui ont aidé à créer la société industrielle : division du travail, bureaucratie moderne, esprit rationnel (...), et en particulier relégation des valeurs hors d'importants secteurs de la société » (p.284). Que la démocratie, ou sa version décadente, contienne en germe un fascisme, est une idée maintenant admise. Mais N. Christie va plus loin puisque selon lui, entre les prisons et le génocide il y aurait plus qu'une simple analogie, il y aurait plutôt un même décalque du triomphe de la rationalité instrumentale industrielle et broyeuse d'hommes.

L'approche de N. Christie s'explique par une confusion entre l'existence de la prison comme institution totale, au sens d'Erwin Goffman, et la présence d'un régime totalitaire. Si Giorgio Agamben fait du camp le *nomos* de la modernité, N. Christie, lui, fait de la prison le *nomos* du totalitarisme. Sauf que G. Agamben rappelait que «Le camp de concentration, comme espace absolu d'exception, est topologiquement différent d'un simple espace réclusionnaire», et «Cela apparaît entre autres du fait que le droit carcéral n'est pas en dehors de l'ordre normal, mais constitue seulement une des sphères particulières du droit pénal»<sup>2</sup>. Ni l'aspect total de l'institution, ni l'enfermement, ne sont donc suffisants pour faire de la prison le lieu d'un droit exorbitant et exceptionnel, et le laboratoire d'un totalitarisme à venir. De plus, si l'Etat se retire progressivement du contrôle disciplinaire, on comprend mal pourquoi il maintiendrait ces poches de totalitarisme que sont les prisons, ni comment ces poches pourraient triompher de l'ensemble du système politique et, en quelque sorte, le remplacer. On peut admettre que génocide et prison ressortissent tous deux d'un biopouvoir excessif, et surtout dérégulé, où le contrôle des corps est devenu leur anéantissement en masse, jadis, leur enfermement en nombre aujourd'hui, mais il s'en faut pourtant que l'exception de la prison ne devienne la règle du régime, plutôt une solution de facilité, tant que la question des modes de punir en démocratie n'aura pas été tranchée.

S'il attire bien notre attention sur la tendance croissante de nos sociétés à criminaliser toujours davantage d'actes, et à surincarcérer leur population dans des conditions épouvantables, l'ouvrage de Nils Christie ne parvient cependant pas à dénouer la question cruciale de savoir si la prison est une institution totale isolée, la marque de la survivance du totalitarisme au cœur de la démocratie, ou bien son annonce toujours renouvelée.

**Emmanuel Taïeb**

*CRPS-Université Paris*

---

<sup>2</sup> AGAMBEN (G.), 1997 [1995], *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, coll. «L'ordre philosophique», p.27-28.